



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 8 décembre 2023

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Régis LEBIGRE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Pierre DONADEY à Monsieur Jean THAON, Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-32 - Programme d'équipement 2024

Le projet de programme d'équipement 2024 qui vous est présenté a été élaboré dans un contexte particulièrement contraint, du fait notamment :

- de mesures réglementaires imposées par l'État, principalement en matière salariale ;
- du niveau persistant de l'inflation à plus de 5 % en 2023 ;
- de la forte augmentation du coût des énergies (carburant, électricité et gaz).

Malgré cette réalité budgétaire complexe, la politique volontariste de l'établissement, portée par son Président, se poursuit au travers du plan bâtiminaire pluriannuel de construction et de réhabilitation 2022/2026 ainsi qu'avec la modernisation et la rationalisation des matériels du parc de véhicules à vocation opérationnelle.

Cette politique, retranscrite dans le rapport d'orientations budgétaires 2024, a fait l'objet d'un consensus unanime lors de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2023.

Le programme d'équipement 2024 (budget principal et budget annexe) s'établit ainsi à **20 937 740,70 €** dont **11 388 664,01 €** pour le renouvellement des matériels et se décompose comme suit :

- les biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) pour un total de **11 388 664,01€** destinés au renouvellement partiel des équipements des différents centres d'incendie et de secours ou services ;

- les opérations immobilières, pour un total de **9 549 076,69 €**, portant d'une part sur la poursuite des opérations de construction et de restructuration de casernes prévues dans le plan 2022/2026 et pour lesquelles sont inscrits les crédits de paiement 2024 à hauteur de **4 980 794,69 €** et, d'autre part, sur les interventions de gros entretien constitutives du plan pluriannuel immobilier (PPI) pour un montant de **4 568 282 €**.

Par ailleurs, à compter de 2024, les programmes d'équipement s'appuieront sur des plans pluriannuels. Ces outils transversaux permettent d'améliorer la visibilité sur les prévisions d'achat, de prévoir la fréquence de renouvellement des matériels mais également de donner aux demandeurs un cadre pour la formulation annuelle de leurs besoins. Ces plans pluriannuels seront adaptés en continu pour prendre notamment en compte les doctrines opérationnelles, les évolutions technologiques mais également les projets spécifiques.

Il est également à noter que cette politique d'investissement est rendue possible grâce au maintien et à l'optimisation par ailleurs de nos dépenses de fonctionnement.

Les principales opérations découlant du programme d'équipement 2024 vous sont présentées ci-après, aux fins d'un vote par chapitre, tel que prévu par l'instruction comptable et budgétaire M 57.

PARTIE 1 - Budget Principal (20 891 940,70 €)

1. Les biens mobiliers (11 376 864,01 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements, le FCTVA ainsi qu'une subvention exceptionnelle du Département d'1 M€ pour l'acquisition de deux bateaux pompe pour les communes de Nice et de Cannes.

Il vous est proposé ci-dessous de détailler les principaux articles budgétaires correspondants.

1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre concerne :

- l'acquisition et le développement des logiciels nécessaires au déploiement des moyens et des effectifs, leurs mises à jour ainsi que le renouvellement des licences d'utilisation correspondantes (Microsoft 365) ;
- le renforcement des outils de cyber sécurité ;
- la mise en œuvre d'un schéma directeur ayant pour objectif de définir un cadre suffisamment complet et opérationnel permettant la transformation du système d'information et le suivi de son évolution ;

- la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour les travaux prévus dans le centre de secours de Nice Nord.

<i>Article 2031</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Article 2051</i>	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>1 407 860 €</i>

1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Ce chapitre englobe :

- le renouvellement des matériels et mobiliers de bureau dont l'acquisition participe au bon fonctionnement de l'établissement, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Sont prioritairement prises en compte les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes ;
- les matériels informatiques, de transmission et de réseaux notamment dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail et de l'harmonisation progressive des matériels des centres de secours;
- les matériels de secourisme et de sport ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

1.2.1. Installations, matériel et outillage techniques (215)

1.2.1.1. Réseaux divers (2153)

Il s'agit principalement :

- de l'installation de lignes de câblages pour les différents sites du SDIS 06 ;
- de l'amélioration du réseau hertzien et des équipements ;
- de la continuité du projet VOIP/TOIP (évolution des services téléphoniques permettant de communiquer par la voix sur le réseau Internet) ;
- s'agissant de l'alerte, du renouvellement de deux enregistreurs du centre de traitement et du gestionnaire de communication.

<i>Article 21535</i>	<i>Réseaux de transmission</i>	<i>156 250 €</i>
<i>Article 21536</i>	<i>Réseaux d'alerte</i>	<i>600 000 €</i>
<i>Article 21538</i>	<i>Autres réseaux</i>	<i>386 200 €</i>

1.2.1.2. Matériel et outillages d'incendie et de défense civile (2156)

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés à l'échelle départementale pour permettre des redéploiements d'engins en fonction des spécificités de chaque centre.

Il s'agit de maintenir un niveau qualitatif constant du parc roulant par le remplacement des matériels les plus anciens. Il est à ce titre notamment prévu le renouvellement de sept VSAV, de trois FPTL et des deux bateaux pompes susceptibles d'assurer des missions spécifiques sur les communes de Cannes et de Nice.

Il est à noter que la préservation d'une flotte a pour conséquence une diminution des frais de réparation mécanique en section de fonctionnement.

La problématique notable du programme d'acquisition des véhicules pour la tranche 2024 est la nécessaire adaptation permanente aux ruptures et reprogrammations des chaînes de production des constructeurs automobiles (annexe 1).

<i>Article 21561</i>	<i>Matériel roulant</i>	<i>4 571 837,03 €</i>
----------------------	-------------------------	-----------------------

Depuis plusieurs années, les matériels d'incendie et de secours sont gérés dans le cadre de plans pluriannuels (matériel de désincarcération, détecteurs multi gaz, matériel de sauvetage, turbo pompes, lances à main, etc.).

Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont prévues des dotations opérationnelles complètes parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les aspirateurs de mucosités, les oxymètres de pouls ou les scopes.

<i>Article 21568</i>	<i>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>	<i>1 555 690 €</i>
----------------------	--	--------------------

1.2.1.3. Matériel et outillage technique (2157)

Cet article concerne l'acquisition de matériels spécifiques tels qu'un pont mobile pour l'atelier de la compagnie de Cagnes-sur-Mer, un pont ciseaux pour l'atelier départemental ou des transpalettes manuels et électriques.

<i>Article 21578</i>	<i>Autre matériel technique</i>	<i>83 000 €</i>
----------------------	---------------------------------	-----------------

1.2.1.4. Autres installations, matériel et outillage techniques (2158)

Il s'agit notamment de matériels pédagogique et de sport pour le service formation. Il est prévu la mise en œuvre à Cagnes-sur-Mer du « centre d'apprentissage virtualisé » avec le lancement du projet d'acquisition d'un simulateur de conduite.

<i>Article 2158</i>	<i>Autres installations, matériels et outillage techniques</i>	<i>758 739 €</i>
---------------------	--	------------------

1.2.2. Autres immobilisations corporelles (218)

Il est ici question :

- des matériels de transport hors engins de secours, tels que les véhicules légers thermiques et électriques ;
- de l'acquisition et du renouvellement des matériels électroménagers, conformément aux programmes types validés en 2021 ;
- de l'acquisition d'outils connectés et sécurisés, du renouvellement des serveurs et des équipements bureautiques (stations d'accueil, pc portables).

<i>Article 21828</i>	<i>Autres matériels de transport</i>	<i>778 679,98 €</i>
<i>Article 21838</i>	<i>Autres matériels informatique</i>	<i>712 060,00 €</i>
<i>Article 21848</i>	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	<i>145 530,00 €</i>
<i>Article 2188</i>	<i>Autres</i>	<i>121 018,00 €</i>

2. Les opérations immobilières (9 515 076,69 €)

Une part importante de ce programme d'équipement s'inscrit dans la continuité des projets de réhabilitation ou de construction. Pas moins de onze casernes seront concernées en 2024 par cet ambitieux programme. Ces opérations sont menées en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et traduisent une volonté d'intégration systématique des problématiques de développement durable.

Elles seront notamment financées par une subvention d'équipement de **3,5 M€** du Département des Alpes-Maritimes, le recours à un emprunt à hauteur de **4,2 M€** et le solde par l'autofinancement (dotations aux amortissements et FCTVA).

2.1. Les programmes de construction et de restructuration

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives au programme immobilier de construction et de restructuration 2022-2026 votées lors des exercices précédents, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2024, les crédits de paiement d'un montant total de **4 980 794,69 €** (annexe 2).

Les opérations prévues en 2024 sont pour mémoire les suivantes :

- les constructions des centres d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Guillaumes, Carros ;
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Isola et Cannes Pastour ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan.

2.1.1. Les immobilisations en cours - AP/CP (chapitre 23)

<i>Article 2313</i>	<i>Constructions</i>	<i>1 498 000 €</i>
<i>Article 2317</i>	<i>Immobilisation reçues au titre d'une mise à disposition</i>	<i>3 482 794,69 €</i>

2.2. Les opérations de gros entretien et de mises aux normes

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06, sur tout le territoire départemental, pour un montant total de **4 534 282 €**.

Au titre de l'année 2024, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS 06, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux, pour environ 0,38 M€ ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités seront fixées conjointement avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 0,38 M€ ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) notamment à Peille, Saint-Auban, Contes, Cabris, Andon, Le Tignet, Eze et Breil-sur-Roya sont par ailleurs prévus ;
- des travaux de remise en état dans des CIS, notamment à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes-la-Bocca, Grasse, Nice Magnan, Nice Bon voyage, Nice Fodéré, et Menton, sont également programmés ;

- des travaux de mise à niveau des installations de climatisation, de ventilation et de chauffage (CVC) des sites du SDIS 06 pour de 0,50 M€ ;
- des travaux de restructuration du plateau technique départemental de Saint-Vallier pour 0,30 M€ ;

2.2.1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Article 21351	Bâtiments publics	2 153 000 €
Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 381 282 €

3. Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre

Récapitulatif du programme 2024 par chapitre		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 507 860 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 403 286,01 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	4 980 794,69 €
Total budget principal		20 891 940,70 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

PARTIE 2 - Budget annexe relatif aux cantines (45 800 €)

Ce budget annexe concerne la cantine du centre de secours d'Antibes, gérée en régie et celles des centres de secours de Nice Magnan et Cagnes-sur-Mer, gérées par un prestataire de services. Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

1. Les matériels et équipements (11 800 €)

1.1. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

1.1.1. Autres immobilisations corporelles (218)

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

Article 2188	Autres	5 607 €
--------------	--------	---------

Article 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 193 €
---------------	---	---------

2. Les travaux (34 000 €)

2.1. Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (217)

Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000 €
---------------	--	----------

2.2 Les constructions (213)

Article 21351	Bâtiments publics	14 000 €
---------------	-------------------	----------

Réunion(s)	Du	Avis
CATSIS	29/11/23	Favorable Étant précisé que les représentants SA SPP/PATS n'ont pas pris part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, par chapitre, le programme d'équipement 2024 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, tel que détaillé dans le présent rapport et ses annexes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

ANNEXE 1 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES

VEHICULES	QUANTITES VOTEES	MONTANTS DES AP.VOTEES	2022		2023		2024		2025		2026	
VSAV	56	5 439 373,24 €			23	2 253 948,21 €	7	748 382,03 €	13	1 200 514,00 €	13	1 236 529,00 €
VSAV 4 X 4	2	215 883,92 €	2									
VSAV petit gabarit électrique	1	86 000,00 €			1	86 000,00 €						
FPT	5	1 504 565,04 €	1		1	293 204,02 € *			2	603 015,00 €	1	315 142,00 €
FPTL	6	1 532 621,71 €	2			489 137,71 €						
CCFM	14	4 166 366,99 €	6		4	1 692 063,00 € *	3	784 617,00 €			1	258 867,00 €
VTU 1	11	337 363,00 €							2	615 653,33 €	2	634 122,66 €
VTU 2	83	1 762 728,80 €			25	745 898,80 €	10	26 810,00 €	5	152 982,00 €	5	157 571,00 €
VTP	3	108 210,00 €					1	168 650,00 €	25	433 993,00 €	23	414 187,00 €
VLTT	25	941 582,00 €	10				5	35 009,00 €	1	36 060,00 €	1	37 141,00 €
VSRM châssis	3	244 769,02 €	1				1	185 650,00 €	5	191 937,00 €	5	197 695,00 €
VSRM équipement	3	536 562,00 €	1				1	85 004,00 €			1	82 243,05 €
CCRLL (SR ou OD) *	10	2 445 448,50 €	6		2	527 404,50 €	1	172 800,00 €			1	190 962,00 €
CCRM **	3	822 958,50 €			3	822 958,50 €					2	558 001,50 €
BEA HR	2	649 119,66 €	1						1	329 356,28 €		
Porte berce d'occasion	13	1 325 808,00 €	7		1	123 208,00 €	4	376 792,00 €	1	100 000,00 €		
Camion logistique	1	83 102,00 €	1									
VLM	6	256 887,92 €	1		1	43 000,00 €	1	42 436,00 €	2	87 524,00 €	1	45 020,00 €
VLM HR SSSM	1	39 960,00 €	1									
VLM HR SSSM EQUIPEMENT	1	35 400,00 €			1	35 400,00 €						
VLI	4	154 768,00 €			1	40 000,00 €	1	37 131,00 €	1	38 245,00 €	1	39 392,00 €
EPA	2	1 498 907,96 €			1	695 507,96 €			1	803 400,00 €		
VL	25	513 160,67 €	1		7	105 521,89 €	3	63 000,00 €	7	147 000,00 €	7	151 410,00 €
VL Electrique	11	330 363,00 €			2	80 000,00 €	3	81 000,00 €	3	83 430,00 €	3	85 933,00 €
VLHR	9	223 290,38 €	2				7	177 020,98 €				
Camion UMM	1	100 662,33 €	1									
VRCH - VRAD	1	320 000,00 €										
BATEAU POMPE	2	1 487 915,00 €					1	370 000 €				
BRS	1	87 837,71 €			1	87 837,71 €	2	1 487 915 €				
CCFS PACTE CAPACITAIRE	1	600 000,00 €										
VL Type Powerbank fonds vert	1	40 000,00 €			1	600 000,00 €						
CCFM Fonds investissement région sud	4	980 000,00 €			1	40 000,00 €						
VTU 1 Electrique	1	71 756,65 €			1	245 000,00 €	1	245 000 €	1	245 000 €	1	245 000 €
VLТУ Equipment	25	250 000,00 €					25	250 000 €				
Scooter 125	1	4 000,00 €					1	4 000 €				
TOTAL GENERAL	338	29 197 372,00 €	44		78	8 121 174,24 €	78	5 291 217,01 €	70	5 068 109,61 €	68	4 649 216,21 €

* Crédits votés en 2022: retard de livraison ayant engendré des reports totaux ou partiels de crédits sur 2023.

ANNEXE 2 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION

CONSTRUCTIONS	A.P. Votées	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et plus
Sismique NICE-MAGNAN	3 500 000,00 €		0,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	2 200 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	690 927,31 €	1 012 794,69 €	400 000,00 €	40 000,00 €
SAINT-MARTIN-VESUBIE	5 200 000,00 €	15 696,00 €		820 000,00 €	550 000,00 €	3 600 000,00 €	214 304,00 €
CANNES PASTOUR	7 500 000,00 €		50 022,50 €	479 977,50 €	840 000,00 €	2 300 000,00 €	3 830 000,00 €
CASTAGNIERS	4 000 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	415 596,00 €	310 000,00 €	1 400 000,00 €	1 825 734,42 €
ISOLA	2 400 000,00 €			252 821,00 €	160 000,00 €	477 179,00 €	1 510 000,00 €
PEGOMAS	4 000 000,00 €		3 036,00 €	426 964,00 €	278 000,00 €	2 700 000,00 €	592 000,00 €
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	4 000 000,00 €			200 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	3 450 000,00 €
GUILLAUMES	4 000 000,00 €		7 356,00 €	372 644,00 €	320 000,00 €	800 000,00 €	2 500 000,00 €
VENCE	4 800 000,00 €			220 000,00 €	430 000,00 €	800 000,00 €	3 350 000,00 €
CARROS	4 800 000,00 €			150 000,00 €	430 000,00 €	900 000,00 €	3 320 000,00 €
Total :	46 400 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	4 228 929,81 €	4 980 794,69 €	14 877 179,00 €	22 132 038,42 €